

## **Discours prononcé par le Directeur de la Qualité représentant le Ministre de l'Agriculture**

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est un honneur et un plaisir renouvelé que de représenter le ministre de l'Agriculture à cette séance solennelle de votre Académie. Voilà deux ans j'assurais, à cette même place, la présidence de cette manifestation traditionnelle.

Je m'y retrouve aujourd'hui comme alors, éprouvant la satisfaction de participer à une réunion qui relève de la symbolique vétérinaire, ressentant en même temps la difficulté, inhérente à la charge, d'avoir à vous transmettre un message qui ne soit pas formaliste, même si cela sied quelquefois à une Académie.

Vous attendez des avis sur les préoccupations de la profession ; vous voulez que soient dessinées des orientations précises, que soient formulés des choix.

Le ministre peut le faire. Son représentant, vous le comprenez, n'a ni l'autorité, ni la capacité pour répondre pleinement à vos souhaits.

Monsieur le Président, vous avez bien voulu dresser le bilan des activités de l'Académie durant ces deux années écoulées. Permettez-moi de vous adresser mes compliments pour avoir présenté ce palmarès éloquent. Je tiens aussi à rendre hommage à l'ensemble de l'Académie pour avoir maintenu les travaux de votre compagnie à un niveau très honorable.

Il m'a paru prometteur de voir organisées des séances communes avec d'autres institutions.

Consacrées à des thèmes pluridisciplinaires susceptibles de favoriser des synthèses, de telles réunions ne peuvent que susciter l'intérêt de tous et faciliter le dialogue entre les vétérinaires et leurs différents partenaires scientifiques et professionnels.

Je sais que les ambitions de l'Académie sont limitées par l'étroitesse de ses disponibilités financières. J'ai bien conscience de vos difficultés et je peux vous assurer que je ne manquerai pas de plaider votre cause auprès du ministre pour obtenir une juste revalorisation de la subvention qui vous est accordée. Mais la période actuelle, marquée par un échenillage scrupuleux des dépenses publiques, ne se prête guère aux promesses et je ne peux, hélas, m'engager pour vous assurer des moyens supplémentaires.

La pauvreté a sa dignité. Encore ne faut-il pas que la sagesse de l'attitude justifie la précarité du secours. Il convient en effet que l'Académie ne soit soumise, pour assurer son fonctionnement, à aucune contrainte, celle qui orienterait ses initiatives ou altérerait tant soit peu son indépendance de jugement.

Seule la puissance publique est à même de garantir cette impartialité, j'en conviens. Mais pour mieux plaider sa cause auprès d'elle, il faut s'attacher obstinément à la justification de ses activités.

L'Académie, me rétorquerez-vous, se justifie par elle-même et n'a pas besoin d'argumentation pour solliciter un appui. Toutefois, à l'heure où les interrogations sur le futur se font plus pressantes, les institutions comme la vôtre, sans négliger la gestion du présent ni altérer la célébration du passé, doivent s'imposer une réflexion qui aiderait les pouvoirs publics à nous ouvrir sur le prochain siècle.

Sans doute, des voies d'avenir sont-elles déjà tracées. Mais elles demeureront pleines d'embûches et leurs issues sont incertaines. S'il faut s'y engager avec la détermination et la curiosité des novateurs, un peu de sagesse, celle qu'inspire l'espérance et qui se nourrit des leçons du passé, permettra de ne pas s'égarer trop vite.

Dans cette perspective, il m'apparaît que votre Académie est susceptible d'apporter une contribution précieuse à cet effort de réflexion tournée vers le futur. La pondération de ses jugements aidera les responsables à se mieux guider.

L'Académie vétérinaire ne doit donc pas être en marge. Mais je comprends qu'il soit difficile de vous imposer. Aussi, quant à moi, m'efforcerais-je, dans le domaine de mes compétences, de vous soumettre des questions que l'éclectisme et l'autorité de votre compagnie pourront éclairer d'un jour nouveau.

Mesdames et Messieurs, je sais que beaucoup, et depuis longtemps déjà, s'interrogent sur l'avenir des vétérinaires et sur celui de l'exercice professionnel. Certes, une évolution s'est déjà concrétisée sans trop de heurts et sans qu'elle fut programmée. Il est clair que les prévisions n'ont à cet égard, qu'une valeur relative. On ne peut qu'exprimer des tendances et il serait vain de vouloir préfigurer trop clairement les images du futur. Il n'en serait pas moins dangereux de freiner des adaptations inéluctables.

Si les activités portant sur les animaux de compagnie et les animaux de sport ont trouvé les moyens de bien se développer durant ces dernières années et si ce secteur professionnel, par sa technicité et le souci qu'il met à la perfectionner, a acquis une juste réputation, il est d'une banale évidence que l'art vétérinaire ne trouve plus à s'exercer dans son milieu traditionnel, celui des animaux de rente, avec la même autorité qu'autrefois.

L'éleveur, devenu meilleur technicien, encore qu'imparfaitement sensibilisé à la nécessité d'une bonne maîtrise sanitaire, plongé dans un contexte économique défavorable, encouragé de plusieurs côtés à appliquer des recettes simplificatrices où le traditionnel le dispute à la chimiothérapie la plus moderne, fait moins souvent appel au vétérinaire praticien.

Or, paradoxalement, la pathologie prend un autre virage, devient de plus en plus dépendante de multiples facteurs extrinsèques de telle sorte que son approche est indissociable d'une bonne analyse des conditions d'élevage. Cela justifie plus que jamais la nécessité pour le vétérinaire de s'attacher à une vision pluridisciplinaire. Compte tenu de l'enseignement reçu, des conditions de la pratique, de la concurrence exercée par d'autres professionnels, le peut-il facilement ? Question maintes fois posée et non encore résolue. Je n'aurais garde de la trancher. Il apparaît bien toutefois que le vétérinaire ne doit pas se réfugier dans le strict domaine de la pathologie. Formation par la pathologie, oui ; formation exclusive pour la pathologie, non.

Un autre volet du triptyque des activités princeps du vétérinaire mérite attention. C'est celui de l'hygiène alimentaire. Le concept s'est peu à peu dégagé de l'activité traditionnellement consacrée dans les abattoirs à l'inspection des viandes ; image de l'intervention vétérinaire au titre de la santé publique. Je ne voudrais pas paraître minimiser ce rôle essentiel. Mais il est vrai que le vétérinaire a, ou doit avoir, l'autorité et

la compétence pour mériter une autre qualification que celle, barbare, restrictive et un peu péjorative de « viandard ».

Les risques potentiels que font courir pour la sécurité du consommateur, des méthodes nouvelles d'élevage ou de culture, des procédures technologiques plus nombreuses, des moyens de commercialisation et de distribution alimentaires portés à l'échelle industrielle, tout cela implique des interventions visant à garantir l'hygiène, qui vont bien au delà des conceptions d'antan. Quand elles ne débouchent pas sur l'appréciation de la valeur nutritionnelle du produit ou sur ses qualités organoleptiques.

L'importance croissante de l'industrie agro-alimentaire et des nouvelles techniques qui lui sont liées invite les vétérinaires formés aux disciplines biologiques, initiés à la toxicologie et à l'hygiène à se pencher de plus près sur ce domaine encore neuf de l'alimentation humaine sur lequel ils n'ont certes pas à revendiquer un monopole d'action mais qu'ils auraient le devoir d'investir un peu plus.

A l'heure de ces évolutions, sinon de ces mutations, sans doute seriez-vous curieux de connaître ce que l'Administration, pour sa part, entend développer à l'égard des missions vétérinaires dont elle est en charge.

Vous avez pu, ces derniers temps, recevoir les échos des changements qui portent sur le rôle des vétérinaires de la fonction publique. L'inquiétude est de mise. Si elle ne se veut pas paralysante, c'est une réaction compréhensible. On reproche assez à l'Administration, par nature fixiste, de ne pas évoluer. Cherche-t-elle à s'adapter qu'il devient bien légitime de s'émouvoir.

Je voudrais brièvement évoquer devant vous trois des réformes que mène l'Administration.

L'une des plus importantes, même si elle n'est pas encore façonnée, porte sur l'enseignement vétérinaire. Le ministre de l'Agriculture, à la suite du rapport de mission qu'il avait confié à M. MOTHES, a décidé d'engager une réforme de l'enseignement supérieur agronomique. En même temps, il a demandé à ses collaborateurs de lui présenter un projet de réforme de l'enseignement vétérinaire qui s'inspirerait des principes retenus dans ce rapport.

L'Académie vétérinaire avait adressé au ministère des observations relatives à cet enseignement. Celles-ci s'intégreront à la discussion qui va s'instaurer.

Je peux vous confirmer que l'Académie sera de nouveau consultée sur ce sujet.

Un deuxième projet de réformes porte sur les laboratoires nationaux de la Direction de la Qualité.

Une commission d'audit, présidée par le Professeur PARODI, a été constituée sur l'initiative du ministre pour se pencher sur les activités de ces laboratoires, pour en préciser les missions, pour proposer la situation administrative la mieux appropriée à celles-ci.

Ce rapport a été déposé il y a quelques semaines. Conscient du rôle majeur que jouent ces laboratoires, comme pôles de références au titre des contrôles, comme artisans d'une recherche appliquée performante, le ministre souhaite voir aboutir rapidement une réforme administrative de ces laboratoires. Ceux-ci constitueraient un seul et même établissement public disposant d'une plus grande autonomie mais conservant néanmoins des liens étroits avec la Direction de la Qualité. Les modalités de ces transformations font actuellement l'objet de négociations interministérielles.

En troisième lieu, j'évoquerai les modifications que nous imposent les dispositions relatives à la décentralisation. Il s'agit de fixer les compétences

respectives des collectivités locales et de l'Etat. Dans le domaine vétérinaire, au regard de ces impératifs, il est une ambiguïté qu'une modification législative doit obligatoirement lever. En effet, l'existence d'un service départemental des épizooties, héritier de dispositions prises à la fin du siècle dernier, financé par le département, pose problème face aux responsabilités que se réserve l'Etat en matière de police sanitaire et de prophylaxies réglementées.

Un projet de loi est donc actuellement bâti pour lever ces équivoques et créer un service d'Etat de la Santé et de la Protection Animales qui aurait deux missions : celle de concevoir, d'élaborer et de contrôler l'exécution de la prophylaxie d'un certain nombre de maladies importantes, tant par les conséquences économiques, que par leur incidence sur la santé publique ; par ailleurs, celle de gérer un réseau d'information et de surveillance épidémiologique assis sur le trépied : abattoirs - laboratoires - vétérinaires praticiens.

Sur l'ensemble de ce projet, de nombreuses discussions sont actuellement en cours avec les différents partenaires pour harmoniser les modalités d'application, en particulier pour fixer les relations qui existeront entre l'Etat et les vétérinaires praticiens chargés des prophylaxies, entre ces mêmes acteurs et les éleveurs.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Mes propos ont fait peut-être résonner moins d'espoir que de désarroi.

Les paroles euphorisantes ou les phrases dictées par les visions satisfaites d'un passé honorable, ne sont plus tout à fait de mise aujourd'hui.

Mais les difficultés actuelles, celles de l'Administration, comme celles que peut éprouver la profession vétérinaire, ne doivent pas nous entraîner au découragement. Au contraire, elles nous invitent à aviver notre détermination pour une plus juste prévision des besoins et une meilleure adaptation à ceux-ci.

Je souhaite vivement, au nom du ministre de l'Agriculture, que l'Académie vétérinaire s'associe à nos efforts ; je voudrais, en retour, l'assurer de notre appui et de notre reconnaissance.

---